

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Institué par la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR, le débat d'orientation budgétaire n'a pas pour vocation de présenter le détail des crédits qui seront prévus dans le Budget Primitif 2011.

Il a comme objectif de dessiner les grandes lignes du projet de budget primitif, essentiellement grâce au travail des commissions municipales, en intégrant à la fois le contexte économique et budgétaire national et la situation financière propre à notre commune.

Je vous propose d'examiner successivement :

- le contexte économique et budgétaire national,
- des données générales sur la situation financière de la commune,
- les perspectives de fonctionnement 2011 et les investissements envisagés,
- la tendance pluriannuelle des investissements.

1° - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

Le contexte :

L'année 2010 a vu continuer la crise économique et se situe entre deux périodes de métamorphoses des collectivités locales. Au 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été supprimée et les entreprises sont désormais soumises à la contribution économique territoriale (CET) qui comporte une part imposable sur les bases foncières (CFE) et une part imposable sur la valeur ajoutée (CVAE). Les collectivités ont reçu de l'Etat en 2010 une compensation relais s'y substituant. A compter de 2011, les collectivités locales percevront de nouveaux impôts et une dotation garantissant la neutralité de cette réforme.

Par ailleurs, rappelons que les communes restent le premier acteur local puisqu'elles représentent 71% des dépenses d'équipement de l'ensemble des collectivités territoriales. Néanmoins l'investissement local (51.7 milliards d'euros) se contracte en 2010 (-2.1%) après une stabilité en 2009. Ce recul s'explique par le contrecoup des efforts fournis en 2009 et un climat d'incertitude pesant sur l'évolution des ressources locales.

Les perspectives économiques :

En France, le PIB a progressé à un rythme modéré aux deuxième et troisième trimestres 2010 (respectivement + 0.7 et +0.4 %). Sur l'année, la croissance atteindrait 1.5% selon le Rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2011, après -2.6 % en 2009. Pour 2011, le gouvernement table sur une reprise modérée avec une croissance du PIB de l'ordre de 2%.

L'inflation moyenne 2010 s'établit à 1.5%, la hausse des prix resterait modérée en 2011, aux alentours de 1.5% comme l'an passé.

L'investissement global pourrait se contracter de -1.5% en 2011.

En 2010, le déficit public de l'ensemble des administrations publiques françaises atteint 7.7% du PIB, bien loin de la limite de 3% fixé par Maastricht. En 2011, le PLF (projet de Loi de finances) prévoit de ramener ce déficit public à 6 points, 4.6 points en 2012, 3 en 2013 pour terminer à 2% en 2014.

La dette publique augmente et atteint pour l'ensemble des administrations 82.9% du PIB en 2010, après 78.1% en 2009. Pour rappel, en 2009, la dette des administrations locales atteignait seulement 8.2% du PIB et représentait 11% de la dette publique.

Principales mesures prévues dans le PLF (projet de loi de finances) concernant les collectivités locales pour 2011 :

Une des mesures les plus importantes inscrite dans le PLF 2011 intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans (2011-2013).

En sus, il est prévu le non-indexation de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement. Par conséquent, l'enveloppe des concours financiers concernés par la stabilisation en valeur sont : les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales, les amendes de police, la Dotation Générale de Décentralisation.

Il est également prévu la fusion des deux dotations de soutien à l'investissement rural, que sont la DGE et la DDR, en une nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Enfin, le mécanisme de péréquation est renforcé pour la DDU (Dotation Développement Urbain), DSCUS (Dotation de Solidarité urbaine et de Cohésion Sociale) et enfin la DSR (dotation de solidarité rurale) qui est versée à la commune de Pacé.

2° - DONNEES GENERALES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Vous trouverez ci-annexés quelques représentations graphiques résumant la situation financière de notre commune et son évolution sur les dix dernières années :

- évolution des charges et produits de fonctionnement,
- évolution de l'autofinancement,
- évolution des investissements et de l'endettement,
- évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement.

Il en ressort quelques commentaires rapides déjà évoqués lors de la commission des finances et administration générale précédente, à savoir :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une croissance relativement parallèle des recettes de fonctionnement conduisant à une relative stabilité de l'autofinancement. Nous noterons toutefois, en 2010, une amélioration très nette de cet autofinancement. Ceci s'explique par l'effet conjoint d'une moindre progression des dépenses alors que les recettes croissent plus que prévu.

Côté dépenses de fonctionnement, en particulier les charges à caractère général (Chapitre 011) et plus particulièrement la voirie, évoluent moins vite. Les frais de personnel (Chapitre 012) sont inférieurs à ceux prévus, compte tenu du rajeunissement de la pyramide des âges, de l'effet décalage dans le flux (temps nécessaire pour compenser les mutations par des recrutements) et des coûts de personnel resserrés. Le chapitre 65 connaît une progression plus limitée, compte tenu notamment de la maîtrise du coût élève et des dépenses périscolaires. Enfin, le recours à l'emprunt étant minoré, les frais financiers enregistrent donc une hausse plus limitée, dans un contexte de taux d'intérêts bas.

- Côté recettes de fonctionnement, ces dernières ont progressé plus vite qu'envisagé. A ceci deux raisons principales :
 - des rôles complémentaires d'impôts représentant un produit supplémentaire d'environ 74 k€, les bases définitives, de TH spécialement et de TFB dans une moindre mesure, s'avérant supérieures aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux ;
 - une reprise des droits de mutation, qui fut la bonne surprise de 2010 pour les communes comme pour les départements. Rappelons qu'une cession importante a, à elle seule, généré des droits de mutation supplémentaires d'environ 137 k€.

L'endettement de la commune qui avait baissé pendant un certain nombre d'années était remonté en 2007/2008 (9.47 ans) du fait de deux investissements importants mais restait contenu en 2008/2009 (8.78 ans). En 2010, il décroît nettement en s'établissant à 6,53 ans comme présenté dans le graphe concerné mais rappelons le, certains investissements ayant été décalés, il y a eu moins d'emprunt que prévu sur 2010.

Le montant des investissements est quant à lui fluctuant sur la période 2006 – 2010.

3° - LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT 2011 ET LES INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Les grandes tendances du budget 2011 que nous avons à finaliser peuvent être résumées ci-après, en l'état actuel des informations dont nous disposons :

a) Fonctionnement

Les recettes liées aux impôts locaux (taxe habitation et taxe foncière) tenant compte d'une actualisation nominale des bases de 2 % et d'une augmentation du nombre de biens assujettis, représenteront un accroissement de recettes. Il y aura lieu de se prononcer lors du budget sur une variation ou non des taux d'imposition lorsque les services fiscaux nous auront délivré les chiffres des bases prévisionnelles et que le travail des commissions à la fois sur le fonctionnement et l'investissement, sera totalement achevé. L'objectif de reconduction des taux 2010, affiché lors de la dernière commission des finances, est réaffirmé. Si hausse il devait y avoir, pour maintenir notre autofinancement, elle serait très limitée.

Pour les autres recettes, provenant de l'Etat et des autres collectivités (Rennes Métropole, Conseil Général, etc...), la plus grande prudence s'impose en attente d'informations plus précises. Au niveau national, la dotation globale de fonctionnement est d'ores et déjà gelée en valeur, nous l'avons dit, pour les 3 années à venir. Cependant, nous tablons sur sa progression, compte tenu des évolutions positives de notre population légale, de notre kilométrage de voirie, du nombre d'élèves, sans maîtriser toutefois notre rang concernant le potentiel financier de notre strate.

Certains postes de recettes devront sans doute être revus à la baisse par rapport à l'an passé compte tenu d'une conjoncture très particulière l'an dernier (droits de mutation immobilière par exemple).

Enfin, nous bénéficierons sur le budget 2011 d'un legs exceptionnel.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le poste principal concerne bien entendu les frais de personnel (46.42 % des dépenses réelles de fonctionnement 2010), néanmoins inférieurs à la strate de 5 000 à 10 000 habitants qui présente en 2008 un ratio de 53%. Nous nous fixons un taux d'accroissement compris entre 3 et 3.5%. Pour ce qui est des autres postes de dépenses, nous nous efforcerons de contenir les augmentations qui pourraient être en moyenne de 2 à 3 %, sachant que le poste énergie subira une hausse des prix de 4%. Notre objectif demeure, comme pour les années passées, de proposer un budget raisonnable et réaliste. Notre responsabilité est à la fois de gérer au mieux les finances communales et de trouver un juste équilibre entre la satisfaction de la population et la maîtrise de nos moyens financiers.

b) Investissements

Nos investissements 2011 porteront **sur trois grands axes** :

- **l'enfance, la jeunesse et les sports**, avec notamment la création d'un préau et l'extension des sanitaires à l'école Guy-Gérard, ainsi que l'extension des vestiaires-tribunes du stade,
- **des déplacements facilités et sécurisés**, avec les voiries et réseaux autour de l'EHPAD de la Touche Milon, la liaison cycliste Pacé-Montgermont, plusieurs aménagements importants de voirie (rue des Iles Kerguelen, de l'Herbager et de la Planche Fagline...),
- **la sécurité**, avec l'extension-rénovation de la Gendarmerie en particulier.

Nous continuerons également à procéder à des acquisitions foncières, notamment dans le bourg, afin d'assurer la maîtrise nécessaire au futur réaménagement du centre bourg.

Rappelons également que nous avons tous les ans un montant d'investissements récurrents d'environ un million deux cent mille euros (entretien des routes – des bâtiments communaux – renouvellement de petits équipements, etc...) auxquels il faut ajouter les remboursements d'emprunts, dont le montant en capital pour 2011 est de 1 255 k€, sans compter l'impact de la dette nouvelle de 2011.

4° - LA TENDANCE PLURI-ANNUELLE POUVANT SE DESSINER

Au niveau du fonctionnement de la commune, nous pouvons considérer, comme déjà évoqué l'an passé, que les dépenses ont tendance à augmenter plus vite en pourcentage que les recettes, 2010 faisant figure d'exception. En effet la définition de nos ressources ne nous appartient pas toujours mais on sait que la tendance est plutôt au gel, voire à la baisse compte tenu de l'inflation, et nous devons nous adapter aux moyens financiers dont nous disposerons, car les dépenses de fonctionnement sont récurrentes et les marges baissières sont très limitées.

Il faudra continuer à trouver la bonne équation entre les demandes sollicitées par la population et les moyens financiers dont nous disposerons. Nous devons rester réalistes et lucides pour ne pas aller au delà de nos possibilités.

Pour ce qui est de l'investissement pour les années à venir, l'année 2011 sera consacrée notamment aux choix à retenir des équipements à financer sur 2012 à 2014 et pour cela, les différentes commissions concernées se chargeront de proposer les priorités à choisir entre toutes les demandes. Mais déjà nous avons :

- une enveloppe d'investissements récurrents annuels d'environ 1200 K€,
- la poursuite des études d'urbanisme sur l'évolution du centre bourg et ce qui en découlera,
- des acquisitions foncières pour préparer l'avenir,
- etc...

CONCLUSION

Cet exposé étant effectué, le débat doit permettre de compléter la réflexion. Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote.

Aussi nous devons répondre aux besoins nécessaires pour que le service public dont nous avons la charge soit assuré mais les moyens dont nous disposons nous rappellent qu'il y a lieu de faire des choix et que nous devons préserver l'avenir, en n'oubliant pas que nous sommes citoyens et contribuables.